

SEANCE ORDINAIRE DU 17/09/2018

L'an 2018, le 17 septembre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

Présents : Tous les membres sont présents sauf Monsieur HOUG Sébastien procuration donnée à Madame BONDENET Marie Odile.

Absents excusés: Monsieur GUILLET Jonathan.

Article 1 : Election du secrétaire de séance :

A 18 h00, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr ZELEK Patrick se propose au secrétariat de mairie. Il est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :

Madame BONDENET Marie Odile demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du mardi 31 juillet 2018. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

Article 3 : Validation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable Syndicat des Eaux de l'Abbaye Des Trois Rois:

Madame Le Maire a reçu le rapport annuel du Syndicat des Eaux de l'Abbaye Des Trois Rois. Celui-ci montre un tarif applicable de 2.6189 euros/m³ au 01/01/2017 pour 1 252 estimés du nombre d'habitants desservis.

et d'un tarif de 2.5784 euros/m³ au 01/01/2018 pour 1 319 estimés du nombre d'habitants desservis. Une variation de -1,55 % entre ces deux années.

Plusieurs indicateurs sont à prendre en compte pour l'exercice 2017:

-100 % pour le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.

-100 % pour le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

-90 est l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

-76,88 % pour le rendement du réseau de distribution.

-2,51 M3/j/Km est l'indice linéaire des volumes non comptés.

-2,31 m3/j/Km est l'indice linéaire de pertes de réseau.

-4,73 % est le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.

-60 % est l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

-196 euros le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.

-0,74 % est le taux d'impayés sur factures année précédente

-0 % est le taux de réclamations.

Le conseil municipal adopte ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017 à l'unanimité des présents.

Article 4 : Renouvellement d'adhésion au contrat de groupe proposé par le centre de gestion :

Madame BONDENET Marie Odile a reçu le renouvellement du contrat d'assurance groupe en matière de risque statutaires contractés par le centre de gestion auprès de SOFAXIS pour les agents non titulaires de droit public affiliés à l'IRCANTEC de la commune d'ACCOLANS.

Ce contrat couvre les accidents ou maladie, la maternité/paternité/accueil de l'enfant (durée sécurité sociale) pour un coût 40 euros/ an.

Le conseil municipal approuve ce renouvellement de contrat à l'unanimité.

Article 5 : Vente de bois ONF :

Madame Le Maire a reçu une seule proposition pour la vente de la parcelle 3, mise en vente par adjudication le mercredi 5 septembre.

Cette proposition est de 4 250 euros TTC.

Après réflexion, le conseil municipal refuse cette proposition à l'unanimité.

Article 6 : Réseau éclairage public :

Madame Le Maire a reçu le devis de l'entreprise MG ELEC concernant l'éclairage public en LED pour l'ensemble des lampadaires du village.

Madame BONDENET Marie Odile se renseigne pour les subventions.

Article 7 : Achat terrain :

Madame Le Maire et la commission bois ont reçu une proposition d'un particulier pour la vente des parcelles ci dessous

ZD 61 d'une superficie de 01 ha 43 a 80 ca,

ZD 62 d'une superficie de 10 a 80 ca,

ZD 63 d'une superficie de 16 a 40 ca,

Ces biens sont estimés à 2 000 euros et 500 euros le coût notarial.

Le conseil municipal propose la somme de 1 900 euros pour l'achat de ces parcelles.

Après accord du propriétaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne au maire le pouvoir de signer cette vente au nom de la commune.

Article 8 : Validation devis déneigement :

L'entreprise SIMONIN Mickael a envoyé un devis pour le déneigement 2018-2019.

Le tarif au passage sur la commune d'ACCOLANS est de 70 euros HT et de 84 euros TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité des présents.

Article 9: Questions et informations diverses :

- Travaux élagage : Les travaux sur les chemins du village ont été élagués début août. La commission voirie attend la fin du chantier pour rencontrer l'entreprise et évaluer le chantier.

En ce qui concerne le grillage du cimetière, du fil de fer sera acheté pour le remettre en état.

- Le verger de la commune a été nettoyé par Monsieur SAINTVOIRIN Guy.
- Boîte aux lettres : A la demande de Madame Le Maire, les cidex de la commune ont été vérifiés le vendredi 7 septembre 2018 par le service de la poste.

Ces derniers seront remis en état et lavés.

Madame Le Maire clôt la séance à 20h00.